

**But du séjour: Séjour pour recherches d'emploi**

Check-list



**Notice :**

Concerne un séjour temporaire pour la recherche d'un emploi en Suisse.

Une autorisation de séjour est délivrée au terme d'un séjour de 3 mois. Un séjour inférieur à 3 mois n'est pas soumis à autorisation.

Les conditions de séjour sont réglées en application de l'article 2 de l'Annexe 1 de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP). La durée du séjour n'excède pas une année au total.

Le Service de la population (SPOP) est compétent.

<b>Liste des documents</b>	<b>Transmis par le BE</b>	<b>Transmis au SPOP *</b>
• Justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés pour une période de 6 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Attestation des services sociaux indiquant l'existence -ou non- d'un versement de prestations de l'assistance publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Annonce d'arrivée avec 2 photos	<input type="checkbox"/>	
• Copie d'une carte d'identité ou d'un passeport valable	<input type="checkbox"/>	
<b>☛ Si l'étranger a fait l'objet d'une condamnation à l'étranger :</b>		
• Extrait du casier judiciaire étranger original	<input type="checkbox"/>	

\* Transmission au SPOP préalablement à l'annonce d'arrivée, le cas échéant par l'administré ou par un mandataire.

**Autres check-lists en relation avec le but du séjour :**

- Regroupement familial: check-lists I - J

**Remarques :**

- Au terme d'une période de 6 mois au total: soit une prise d'emploi, soit une demande de prolongation pour 6 mois supplémentaires est soumise au SPOP avec les preuves concrètes des recherches d'emploi.
- Si durant la validité de l'autorisation de séjour, un contrat de travail est conclu, il convient de l'annoncer au SPOP au moyen de la [Formule de prise d'emploi du SPOP](#).
- Pour la Croatie, il convient d'utiliser le formulaire 1350 du Service de l'Emploi  
<http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-employeurs/permis-de-sejour-et-de-travail-pour-etrangers/ue-croatie/>

**Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :**

- ◆ Service de la population (SPOP): [www.vd.ch/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/entree-et-sejour)
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): [www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html)
- ◆ Espace emploi: [www.espace-emploi.ch/seco/site/fr/M1/index](http://www.espace-emploi.ch/seco/site/fr/M1/index)